



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et de Madame la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n°3772 du 13 mars 2026 de l'honorable Député Franz Fayot concernant « Pressions américaines concernant la réglementation européenne sur la déforestation »

- **Le gouvernement a-t-il eu des échanges avec des représentants du ministère américain de l'Agriculture (« USDA ») et/ou du Bureau du représentant américain au Commerce (« USTR ») sur la réglementation en matière de déforestation ?**
- **Le gouvernement a-t-il eu des échanges avec madame l'Ambassadrice des États-Unis au Luxembourg sur la réglementation en matière de déforestation ?**

En février 2026, des experts techniques de certaines administrations placées sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture ont rencontré une délégation des États-Unis, à la demande de la Mission des États-Unis auprès de l'Union européenne et de l'Ambassade des États-Unis en Belgique, dans le cadre d'un échange sur des dossiers techniques en matière d'agriculture et d'alimentation.

Dans ce contexte, plusieurs sujets d'actualité ont été abordés, dont le règlement de l'Union européenne relatif à la déforestation et à la dégradation des forêts (EUDR).

Par ailleurs, une réunion virtuelle entre les experts du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et une délégation de l'Ambassade des États-Unis au Luxembourg a eu lieu à la mi-avril 2026 afin de poursuivre les échanges sur ce règlement.

Aucun échange spécifique avec l'Ambassadrice des États-Unis au Luxembourg sur cette thématique n'est à signaler à ce stade.

Luxembourg, le 27 avril 2026
(s.) Serge Wilmes
Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité